

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CANTON DE LOW**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Canton de Low tenue au 4C, chemin d'Amour (Salle Héritage) le **2 octobre 2023** à 19 h 00

Présidée par la mairesse Carole Robert

Sont présents

Joanne Mayer
Maureen Rice
Maureen McEvoy
Luc Thivierge
Lee Angus

Absent

Ghyslain Robert

Sont aussi présentes

Sandra Martineau, Directrice générale et greffière-trésorière
Valérie Lemieux, Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

Ouverture de la séance

La Mairesse, Carole Robert, présidente de l'assemblée, ayant constaté qu'il y a quorum, déclare l'assemblée ouverte ; il est 19 h 00.

Adoption de l'ordre du jour

2023-151

Ordre du jour de la rencontre :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. 1^{er} Période de questions
3. Adoption des procès-verbaux
4. **Administration**
 - 4.a) Liste des factures à payer
 - 4.b) Modification d'une modalité du régime de retraite des employés
5. **Sécurité publique**
 - 5.a) Démission pompier volontaire Renée-Pier Philippe
 - 5.b) Nomination Lieutenant – sécurité incendie
 - 5.c) Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
 - 5.d) Demande à la MRC Vallée-de-la-Gatineau – Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
6. **Travaux publics**
 - 6.a) Appui MRC VG - Projet de reconstruction du pont Gens-de-Terre sur le chemin Lépine-Clova – Demande de décret d'urgence
 - 6.b) Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada
 - 6.c) Mandat Arpentage chemin McDonald jusqu'au chemin Lyons
7. **Hygiène du milieu**

N/A
8. **Urbanisme**

N/A
9. **Loisirs, culture et communication**
 - 9.a) Appui à l'autorisation de demande de financement pour le programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés Volet 1 : Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés Édition 2023-2024 de la MRC Vallée-de-la-Gatineau
10. **Correspondance, documents et information**
11. **2^e période de questions**
12. **Levée de la séance**

IL EST PROPOSÉ PAR Luc Thivierge
APPUYÉ DE Maureen Rice

ET résolu que ce conseil municipal adopte l'ordre jour.

Adopté à l'unanimité

1^{re} Période de questions

Questions sur les sujets à l'ordre du jour

La période de questions débute à 19h02 et se termine à 19h16.

Adoption des procès-verbaux

2023-152 Attendu que chaque membre du conseil municipal a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023 au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance pour en prendre connaissance, la mairesse est dispensée d'en faire la lecture ;

Attendu que chaque membre du conseil municipal a reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 septembre 2023 au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance pour en prendre connaissance, la mairesse est dispensée d'en faire la lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR Luc Thivierge
APPUYÉ DE Maureen McEvoy

ET résolu que ce conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 septembre 2023 et de la séance extraordinaire du 25 septembre 2023.

Adopté à l'unanimité

ADMINISTRATION

Liste des factures à payer

2023-153

Attendu que la mairesse a analysé la liste des factures pour le mois de septembre 2023, d'une somme de 399 632.44 \$ et déclare être satisfaite ;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser le paiement de toutes les factures inscrites à la liste des comptes à payer ;

IL EST PROPOSÉ PAR Luc Thivierge
APPUYÉ DE Joanne Mayer

ET résolu que ce conseil municipal approuve la liste de factures numéro 2023-09 d'une somme de 399 632.44 \$.

Autorise que les factures soient payées et créditées aux services concernés ;

Autorise la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer les paiements mentionnés à la liste.

Le vote est demandé

Pour

Joanne Mayer

Maureen Rice

Maureen McEvoy

Luc Thivierge

Contre

Lee Angus

Adopté sur division

Modification d'une modalité du régime de retraite des employés

2023-154

Attendu que la municipalité a adhéré le 1er janvier 2008 par la résolution numéro 052-04-2008 au volet à cotisation déterminée du Régime de retraite des employés municipaux du Québec (RREMQ), lequel est soumis à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (RLRQ chapitre R-15.1);

Attendu que le taux de cotisation pour l'employeur et l'employé pour le volet à cotisation déterminée est actuellement de 5 % ;

Attendu qu'afin d'être en respect du contrat de la directrice générale et de la directrice générale adjointe, il y a lieu de modifier les pourcentages de cotisations maximal prévu au RREMQ;

Attendu que la résolution 2023-128 adopté le 7 août 2023, modifiait le régime de retraite de la directrice générale et la directrice générale adjointe à un maximum de 6 % et qu'une modification a été demandée par le coordonnateur du régime;

IL EST PROPOSÉ PAR Joanne Mayer
APPUYÉ DE Maureen Rice

ET résolu que ce conseil municipal

- Rescinde la résolution 2023-128 adopté le 7 août 2023
- Demande d'établir comme suit les modalités du régime de retraite des employés municipaux du Québec (Groupe : G006608), et ce, à compter du 1^{er} août 2023 :
Le taux de cotisation de l'employeur et l'employé est établi à 6 % du salaire admissible pour la directrice générale et à 5.5 % pour la directrice générale adjointe;

De transmettre la présente résolution au Régime de retraite des employés municipaux du Québec (RREMQ), à Aon, Desjardins ainsi qu'à Retraite Québec;

Autorise la mairesse ou la mairesse suppléante ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière ou la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de Low, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

Luc Thivierge s'abstient de voter.

Adopté à la majorité

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Démission pompier volontaire Renée-Pier Philippe

2023-155

Attendu que Madame Renée-Pier Philippe a remis sa démission à titre de pompier volontaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Joanne Mayer
APPUYÉ DE Luc Thivierge

ET résolu que ce conseil municipal accepte la démission de Renée-Pier Philippe et la remercie pour les services rendus au cours des dernières années.

Adopté à l'unanimité

Nomination Lieutenant – sécurité incendie

2023-156

Attendu que la résolution 2022-10-272, adopté le 5 octobre 2022, nommait M. Luc Rochon à titre de lieutenant intérimaire;

Attendu que le comité de sécurité publique, lors de sa rencontre tenue le 27 septembre 2023, a recommandé de nommer M. Rochon à titre de lieutenant ;

IL EST PROPOSÉ PAR Luc Thivierge
APPUYÉ DE Lee Angus

ET résolu que ce conseil municipal nomme M. Luc Rochon, Lieutenant du service de sécurité incendie de la Municipalité et félicite ce dernier pour son dévouement.

Adopté à l'unanimité

Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

2023-157

Attendu qu'en vertu de l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie, un schéma de couverture de risques doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité;

Attendu que la MRC Vallée-de-la-Gatineau a adopté le 14 février 2023 une résolution dans laquelle elle s'engage dans la procédure de révision de son schéma;

Attendu que la MRC Vallée-de-la-Gatineau a soumis à toutes les municipalités présentes sur son territoire un document faisant état des objectifs de protection optimale qu'elle entend mettre de l'avant ainsi que des stratégies pour atteindre ces objectifs;

Attendu qu'en vertu de l'article 15 de la Loi précitée, les municipalités doivent donner leur avis à la MRC Vallée-de-la-Gatineau sur ces propositions, en faisant notamment mention des impacts sur celles-ci sur l'organisation de leurs ressources humaines, matérielles et financières, lesquelles propositions sont présentées dans les plans de mise en œuvre;

Attendu que chacune des municipalités doit adopter une résolution afin de signifier son acceptation dudit plan de mise en œuvre ainsi que de son engagement à le respecter et à le réaliser.

IL EST PROPOSÉ PAR Luc Thivierge
APPUYÉ PAR Maureen Rice

ET RÉSOLU que le conseil municipal donne un avis favorable aux propositions de la MRC Vallée-de-la-Gatineau contenues dans le plan de mise en œuvre concernant son territoire et qu'elle s'engage à respecter et à réaliser ledit plan de mise œuvre applicable à son territoire.

Adopté à l'unanimité

2023-158 **Demande à la MRC Vallée-de-la-Gatineau – Schéma de couverture de risques en sécurité incendie**

Attendu que la municipalité avait rejeté, le 7 août 2023, la demande d'avis favorable aux propositions de la MRC Vallée-de-la-Gatineau (MRC) contenues dans le plan de mise en œuvre concernant son territoire;

Attendu que le service de la sécurité publique de la municipalité désire voir plus d'actions dans le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

Attendu que la vision de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie de la Vallée de la Gatineau (AGSIVG) est de la collaboration basée sur la confiance et l'engagement du groupe à fournir des réponses professionnels et efficace et sûres en cas d'urgence

Attendu que le comité de sécurité publique, lors de sa rencontre tenue le 27 septembre 2023, à recommandé que l'AGSIVG collabore avec la MRC à l'élaboration d'actions concrètes pour améliorer le plan de mise en œuvre du schéma dans le futur;

IL EST PROPOSÉ PAR Maureen Rice
APPUYÉ PAR Luc Thivierge

ET RÉSOLU que le conseil municipal demande à la MRC de travailler en collaboration avec l'AGSIVG afin de faire évoluer le plan de mise en œuvre du schéma tout en respectant les capacités des municipalités à le mettre en œuvre.

Le vote est demandé

Pour

Maureen Rice

Maureen McEvoy

Luc Thivierge

Lee Angus

Contre

Joanne Mayer

Adopté sur division

TRAVAUX PUBLICS

2023-159 **Appui MRC VG - Projet de reconstruction du pont Gens-de-Terre sur le chemin Lépine-Clova – Demande de décret d'urgence**

Attendu la résolution 2022-R-AG283 adoptée le 23 août 2022 par la MRC Vallée-de-la-Gatineau (MRC);

Attendu la nécessité de relancer la demande afin de répondre adéquatement aux besoins des utilisateurs de la région de l'Outaouais et des Laurentides;

Attendu que le chemin Lépine-Clova constitue un axe routier d'importance interrégional et est reconnu comme faisant partie du réseau routier multi-usage prioritaire de la région des Laurentides et de l'Outaouais;

Attendu que ce chemin constitue la porte d'entrée pour plusieurs centaines de détenteurs de baux de villégiature et qu'il donne également accès à plusieurs territoires fauniques structurés (pourvoiries, ZEC et SEPAQ) de la région des Laurentides et de l'Outaouais;

Attendu que le chemin Lépine-Clova constitue aussi un lien d'importance avec les régions de l'Abitibi et de la Mauricie;

Attendu que les unités d'aménagement forestier (UAF) desservies par cet axe routier comportent d'importants volumes de bois destinés à l'approvisionnement des usines de transformations régionales;

Attendu que le pont de la Rivière Gens de Terre se situe dans le premier tronçon du chemin Lépine-Clova et que la baisse du tonnage réduit à 15 tonnes occasionne une limite d'approvisionnement en biens essentiels au fonctionnement des pourvoyeurs concernés;

Attendu la pandémie et les feux de forêt qui ont déjà fragilisé la santé économique de ces pourvoyeurs, la situation alarmante de non-reconstruction du pont pourrait entraîner la fin définitive des activités économiques de ces entreprises;

Attendu que les coûts estimés de cette reconstruction sont actuellement de l'ordre de plus ou moins 6.5 millions;

Attendu qu'une étude géotechnique a été réalisée par les forestières et qu'aucune action n'a été à ce jour entreprise;

Attendu que les acteurs régionaux impactés par ces travaux se sont déjà prononcés et engagés à participer au montage financier du projet en fournissant une somme équivalente à 10% du coût total estimé à l'heure actuelle, soit plus ou moins 650 000 \$;

Attendu l'urgence d'agir en matière de sécurité des utilisateurs et des impacts économiques pour les régions de l'Outaouais et Laurentides;

Attendu que depuis plus d'un an aucune action provenant du ministère n'a toujours été induite et que ce dernier ignore le côté urgent et les impacts engendrés par le refus à défrayer le coût total pour la reconstruction urgente du pont Gens-de-Terre;

Attendu toutes les conséquences quant à la sécurité pour les utilisateurs de ce pont ainsi que l'ampleur des impacts économiques, un décret urgent est demandé par la MRC;

IL EST PROPOSÉ PAR Luc Thivierge
APPUYÉ DE Maureen Rice

ET résolu que ce conseil municipal supporte la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour demander un décret quant à la reconstruction du pont de la Rivière Gens de terre sur le chemin Lépine-Clova, le tout en vue d'assurer la vitalité économique de l'industrie forestière ainsi que le maintien de l'accessibilité à ces secteurs récréotouristiques.

Il est également résolu de faire parvenir copie de cette résolution au ministre Ressources naturelles et des Forêts, madame Maité Blanchette Vézina, au ministre de l'Économie et de l'Innovation, monsieur Pierre Fitzgibbon, au ministre responsable des Infrastructures, monsieur Jonathan Julien, au ministre responsable de l'Outaouais, monsieur Mathieu Lacombe, à monsieur Benoit Charette, ministre responsable des Laurentides ainsi qu'à monsieur Robert Bussière, député de Gatineau.

Adopté à l'unanimité

2023-160

Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

Attendu que les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024-2028;

Attendu que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

Attendu que ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

Attendu que malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

Attendu que la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

Attendu que la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

Attendu que malgré le fait de demander que les bâtiments municipaux soient inclus, il est primordial de conserver les programmes d'aide financière spécifiquement dédiés à ces infrastructures;

Attendu l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

Attendu que la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

Attendu que les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

Attendu que les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

IL EST PROPOSÉ PAR Luc Thivierge
APPUYÉ DE Joanne Mayer

ET résolu que ce conseil municipal demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés M. Robert Bussière et Mme Sophie Chatel, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

Adopté à l'unanimité

Mandat Arpentage chemin McDonald jusqu'au chemin Lyons

2023-161

Attendu que la firme WSP travaille à la confection des plans et devis pour la reconstruction du chemin McDonald jusqu'au chemin Lyons ainsi qu'un plan de drainage;

Attendu que la firme WSP demande d'obtenir un plan illustratif en format numérique des limites de l'emprise et des marques d'occupation de la partie du chemin McDonald visée par les travaux;

Attendu qu'une demande de prix a été transmise à EcceTerra, arpenteurs-géomètres pour effectuer le relevé et que le prix soumis est de 8 799 \$ plus taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR Luc Thivierge
APPUYÉ DE Joanne Mayer

ET résolu que ce conseil municipal octroi le contrat pour la préparation du plan illustratif au coûts de 8 799 \$ plus taxes à EcceTerra, arpenteurs-géomètres.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 23-040-12-721, travaux de la TECQ.

Adopté à l'unanimité

HYGIÈNE DU MILIEU

S/O

URBANISME

S/O

LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATIONS

2023-162

Appui à l'autorisation de demande de financement pour le programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés Volet 1 : Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés Édition 2023-2024 de la MRC Vallée-de-la-Gatineau

Attendu que la MRC Vallée-de-la-Gatineau (MRC) est au cœur d'une démarche collective PFM Politique Familiale Municipale (PFM) - Municipalité Amies Des Aînées (MADA) réunissant douze (12) municipalités sur son territoire depuis 2017 ;

Attendu que la MRC Vallée-de-la-Gatineau a été accréditée MADA suite à l'élaboration de sa Politique aînés et de son plan d'action en faveur des aînés ;

Attendu que douze (12) municipalités de la MRC font partie depuis 2017 de la démarche collective PFM-MADA, soit Aumont, Bois-Franc, Cayamant, Délage, Denholm, Gracefield, Grand-Remous, Lac-Sainte-Marie, Low, Messines, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau;

Attendu que la municipalité du Canton de Low fait partie de la démarche collective PFM-MADA de la MRC et souhaite poursuivre son implication dans celle-ci ;

Attendu qu'il est possible que d'autres municipalités de la MRC se joignent à la démarche collective ;

Attendu que le volet 2 de la démarche MADA pour la mise en œuvre de la dernière politique et le plan d'action de la MRC sont maintenant échus depuis mars 2023 ;

Attendu qu'il y a lieu de procéder à la mise à jour des politiques et plans d'action MADA pour la MRC, surtout en contexte post-pandémique où les besoins des aînés sont potentiellement changés ;

Attendu que le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services Sociaux a ouvert un appel de projet MADA volet 1 : Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés 2023-2024 ;

Attendu que les travaux impliqués seront une mise à jour de la politique et des plans d'action existant qui toucheront les trois (3) piliers du vieillissement actif, soit la santé, la sécurité et la participation sociale, et ce réparti sur les neuf (9) champs d'action MADA ;

Attendu que ces travaux seront réalisés sur une période de 2 ans et impliqueront la création de comités de pilotage dans chaque municipalité participante ainsi qu'à la MRC ;

Attendu que ces comités de pilotage auront ensuite la responsabilité d'établir un nouveau diagnostic social qui servira à mettre à jour la politique ainsi que le plan d'action de la MRC et de chaque municipalité participante ;

Attendu que les travaux seront faits sous la coordination de la MRC à travers sa démarche PFM-MADA collective et en collaboration avec les élus Représentant des Questions Familles-Aînés (RQFA) de chaque municipalité ainsi que leurs comités de pilotage/suivi respectifs ;

Attendu que la charge de travail que peut représenter cette mise à jour peut être très grande pour la MRC ainsi que les municipalités participantes ;

Attendu qu'une ressource en coordination, M. Marc-André Gauthier, est déjà à l'emploi de la Table de développement social Vallée-de-la-Gatineau et est responsable du dossier PFM-MADA au nom de la MRC;

Attendu que M. Gauthier a été responsable au cours de la dernière année de la mise en œuvre du volet 2 ainsi que de la reddition de compte finale de celle-ci, et fera de même pour l'appel de projet pour le volet 1 2023-2024 ;

Attendu que Mme Joanie Courchaine, directrice générale de la MRC, sera la représentante de la MRC responsable pour le suivi de la demande d'aide financière ainsi que de la signature de la convention d'aide financière et de la reddition de compte ;

Attendu que l'élue RQFA dans la municipalité du Canton de Low est Maureen McEvoy;

Attendu que l' élu RQFA substitut dans la municipalité du Canton de Low est Luc Thivierge;

Attendu que le financement s'élève à 8 000\$ par municipalité participante à la démarche ;

Attendu que la démarche collective n'implique aucune contribution financière supplémentaire de la part des municipalités participantes ;

Attendu que le programme implique une contribution financière de la MRC équivalent à 15% des dépenses admissibles dans le cadre du programme ;

**IL EST PROPOSÉ PAR Maureen McEvoy
APPUYÉ DE Maureen Rice**

ET résolu que ce conseil municipal

- Supporte et appuie la demande d'aide financière de la MRC dans le cadre du programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés Volet 1 : Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés Édition 2023-2024.
- Nomme Mme Joanie Courchaine à titre de signataire au nom de la MRC
- Nomme M. Marc-André Gauthier responsable de la coordination à travers la MRC ainsi que des redditions de compte.

Adopté à l'unanimité

CORRESPONDANCE

S/O

2^e Période de questions

La période de questions débute à 19h35 et se termine à 20h04.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h04.



Carole Robert
Mairesse



Sandra Martineau
Directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Carole Robert, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

